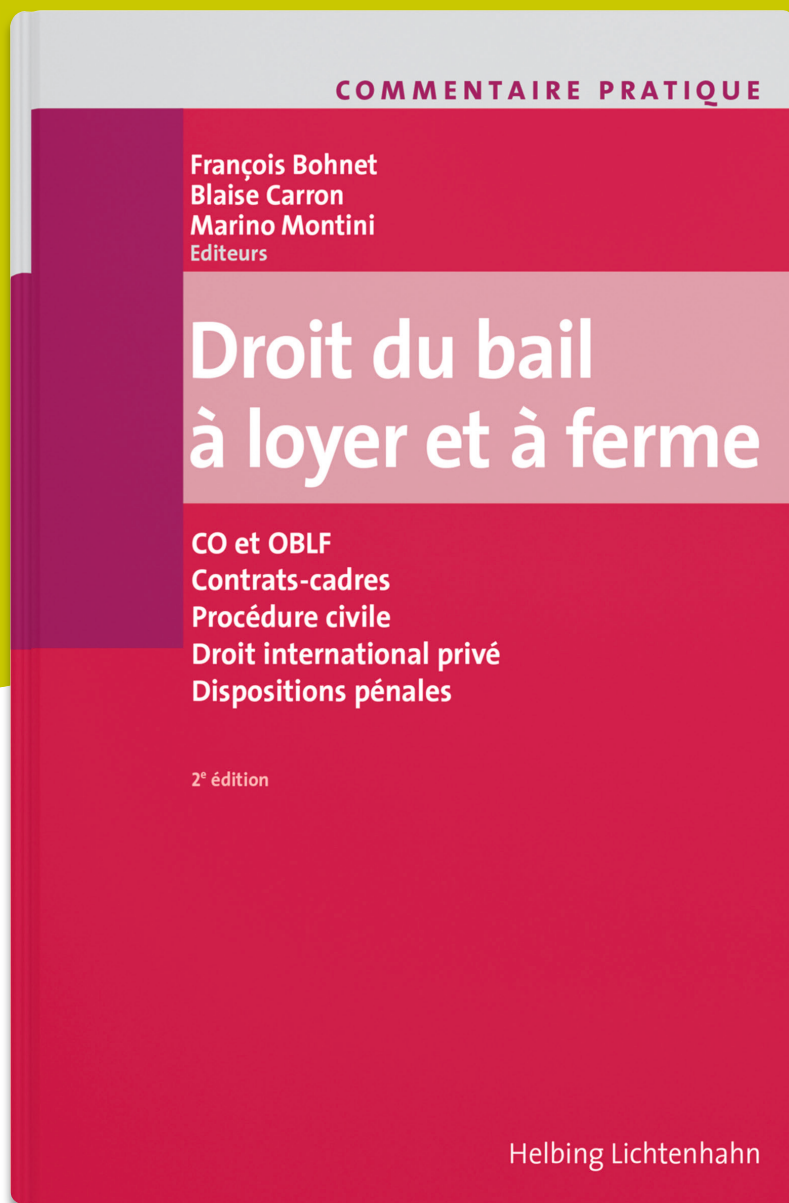


Un commentaire bref, précis et systématique



- + Un apport doctrinal capital pour la Suisse, avec de nombreuses références
- + Mise à jour complète aussi bien au niveau législatif que jurisprudentiel et doctrinal
- + Une structure systématique, avec des introductions aux articles traités et des bibliographies spécifiques

2^e édition 2017

1862 pages, relié

CHF 158.40 (Prix spécial, au lieu de CHF 198.–)

ISBN 978-3-7190-3567-9

➔ Informations plus détaillées
www.helbing.ch/3567



Helbing
Lichtenhahn
Verlag

www.helbing.ch

Commentaire pratique Droit du bail à loyer et à ferme

Dans un domaine juridique aussi polarisé que le droit du bail, le commentaire pratique s'est imposé comme un outil de travail impartial, utilisé par les représentants tant des bailleurs que des locataires.

La deuxième édition a permis non seulement de mettre à jour les textes existants sur la base des développements jurisprudentiels et doctrinaux les plus récents, mais aussi de commenter les articles pertinents du Code de procédure civile et les dispositions du bail à ferme non agricole (art. 275 ss CO).

Editeurs

François Bohnet
Blaise Carron
Marino Montini

Bon de commande



+41 (0)61 228 90 21



order@helbing.ch

Offre spéciale réservée aux destinataires de la newsletter « bail.ch »
et valable uniquement avec le présent bon de commande jusqu'au
31 août 2021.

CHF 158.40 (Prix spécial, au
lieu de CHF 198.–)

	Titre	ISBN/Lien	Prix env.
	Commentaire pratique Droit du bail à loyer et à ferme Bohnet/Carron/Montini	978-3-7190-3567-9 www.helbing.ch/3567	198.– 158.40
Ex.	2 ^e édition 2017, 1862 pages, relié		
		978-3-7190-	
Ex.			
		978-3-7190-	
Ex.			
			Prix en CHF

☐ Oui, j'aimerais recevoir des informations sur votre programme.

☐ Adresse privée ☐ Adresse professionnelle

Entreprise Prénom / Nom

Rue / N° NPA / Localité

E-mail

Date Signature

Tous les prix sont indiqués en francs suisses, TVA et frais de port en Suisse inclus. Sous réserve de changements de prix et d'éventuelles erreurs.
La livraison s'effectue par la Poste.